

<p style="text-align: center;">Actions nationales 2010 de l'inspection des installations classées et de la sécurité industrielle</p>
--

Actions prioritaires -

I. Pilotage de l'inspection :

I.1. Réduction des délais d'instruction des demandes d'autorisation.

II. Risques accidentels :

II.1. Appréciation de la démarche de maîtrise des risques des établissements SEVESO.

II.2. Elaboration des PPRT.

II.3. Canalisations de transport :

II.3.1. Instruction des études de sécurité et examen des plans de surveillance et de maintenance.

II.3.2. Maîtrise de l'urbanisation.

III. Risques chroniques, produits, déchets :

III.1. Vérification de la conformité des installations, y compris les installations d'élevage, relevant de la directive IPPC.

III.2. Croisement des anciens sites industriels avec les établissements accueillant des populations sensibles.

III.3. Résorption des PCB (continuité de l'action 2009).

III.4. Réduction des substances toxiques (PNSE 2).

III.5. Elaboration des PRSE 2.

Autres actions nationales -

I. Inspection des installations :

I.1. Information et concertation.

I.2. Inspection des installations.

I.3. Traitement des plaintes.

I.4. Renseignement et utilisation de SIGAL – installations classées.

II. Risques accidentels :

II.1. Instruction des études de dangers des nœuds de transport d'infrastructures de transport de matières dangereuses.

II.2. Instruction des études de dangers des établissements Seveso seuil bas.

II.3. Information/communication sur les travaux autour des canalisations : information/prévention des endommagements de réseaux par travaux tiers

III. Risques chroniques, produits, déchets :

- III.1. Mise en oeuvre du plan d'actions relatif aux anciennes mines d'uranium selon la circulaire signée du ministre d'Etat en date du 22 juillet 2009.
- III.2. Application de la Directive sur les déchets d'industrie extractive (article 24-4) - Prise des arrêtés de premier « donné acte ».
- III.3. Déploiement de l'application GIDAF (Gestion informatisée des données d'autosurveillance fréquentes) au niveau national.
- III.4. Mise en compatibilité des arrêtés ICPE avec les objectifs décrits dans les SDAGE et les programmes de mesures associés.
- III.5. Identification des points noirs environnementaux au sens du PNSE 2 : démarrage de l'action pluriannuelle. Etudes sanitaires de zones.
- III.6. Instauration de servitudes suite à la cessation d'activité.
- III.7. Inspections REACH.
- III.8. Inspections Biocides.
 - III.8.1. Inspections conjointes entre DDPP-DDCSPP et l'inspection des installations classées.
 - III.8.2. Inspections des produits biocides utilisés dans les tours aéro-réfrigérantes.
- III.9. Inspections sur les fluides frigorigènes fluorés.
- III.10. Inspections sur la mise en œuvre de la convention dite PIC (information et consentement préalables sur les mouvements transfrontaliers concernant certains produits chimiques dangereux).
- III.11. Suites de l'opération coup de poing sur les installations de nettoyage à sec.

IV. Action nationale « efficacité énergétique »

V. Installations agricoles :

Conformité des ouvrages de stockage des effluents dans les élevages bovins, volailles et porcs sous le régime d'autorisation.

Actions « coup de poing » -

- I. Inspections SGS (systèmes de gestion de la sécurité)**
- II. Vieillessement**
- III. Automates de sécurité**
- IV. Plans d'urgence internes aux entreprises**
- V. Contrôle des distributeurs de fluides frigorigènes fluorés**
- VI. Contrôle des imprimeries**